

Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante UFR Sciences pour la formation **Master Bio-géosciences** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- **Jean-François MAUFFREY (EC)**

Membres :

- **Anne-Charlotte MARSOLLIER (PRAG)**
- **Grégoire GALES (EC)**

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15 mai 2024



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

**Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1**

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante UFR Sciences pour la formation **Master Biologie intégrative et physiologie parcours Computational and mathematical biology (CMB)** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- **Florence HUBERT (EC)**

Membres :

- **Laurence RODER (EC)**
- **Michael KOPP (EC)**

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15 mai 2024


Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante UFR Sciences pour la formation **Master Biologie intégrative et physiologie** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- **Frédéric ANDRE (EC)**

Membres :

- **Julien ROYET (EC)**
- **Valery MATERAZZO (EC)**

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15 mai 2024



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

**Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1**

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante UFR Sciences pour la formation **Master Biologie structurale, génomique** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- **James STURGIS (EC)**

Membres :

- **Christophe BORDI (EC)**
- **Emmanuel TALLA (EC)**

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15 mai 2024




Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

**Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1**

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante UFR Sciences pour la formation **Master Chimie** est composée comme suit :

Président/ Présidente pour l'ensemble des parcours :

- **Bruno FAURE (EC)**

Membres pour l'ensemble des parcours :

- **Isabelle COUTURIER (EC)**
- **Fabien BORGET (EC)**

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15 mai 2024



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante UFR Sciences pour la formation **Master Cinéma et audiovisuel** est composée comme suit :

Parcours Ingénierie de l'image et de la prise de vue
Président/ Présidente :

- **Isabelle SINGER (EC)**

Membres :

- **Rémi ADJIMAN (EC)**
- **Javier ELIPE GIMENO (EC)**

Parcours Ingénierie du montage et post-production
Président/ Présidente :

- **Rosine BENARD O'KELLY (EC)**

Membres :

- **Rémi ADJIMAN (EC)**
- **Natacha CYRULNIK (EC)**

Parcours Ingénierie du son à l'image
Président/ Présidente :

- **Rémi ADJIMAN (EC)**

Membres :

- **Antoine GONOT (EC)**
- **Isabelle RENUCCI (PRCE)**

Parcours Métiers de la musique pour l'image
Président/ Présidente :

- **Javier ELIPE GIMENO (EC)**

Membres :

- **Antoine GONOT (EC)**
- **Isabelle SINGER (EC)**

Parcours Production et métiers de la réalisation
Président/ Présidente :

- **Natacha CYRULNIK (EC)**

Membres :

- **Rosine BENARD O'KELLY (EC)**
- **Isabelle RENUCCI (PRCE)**

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

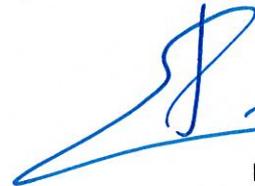
Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15 mai 2024



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante UFR Sciences pour la formation **Master Electronique, énergie électrique, automatique** est composée comme suit :

Parcours Génie des systèmes automatisés, Analyse et contrôle des systèmes, Surveillance et sûreté des systèmes par analyse de données

Président/ Présidente :

- **Mohamed ZERROUGUI (EC)**

Membres :

- **Rachid OUTBIB (EC)**
- **Moussa LABBADI (EC)**
- **El Mostafa EL ADEL (EC)**
- **Bouchra ANANOU (EC)**
- **Mustapha OULADSINE (EC)**

Parcours Réseaux Electriques Bâtiments Industries Intelligents

Président/ Présidente :

- **Pascal MESTRE (EC)**

Membres :

- **Seifeddine BENELGHALI (EC)**
- **Michel BENSOAM (EC)**

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15 mai 2024



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

**Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1**

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante UFR Sciences pour la formation **Master Épistémologie, histoire des sciences et des techniques** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- **Gabriella CROCCO (EC)**

Membres :

- **Marie ANGLADE (EC)**
- **Olivier MORIZOT (EC)**

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15 mai 2024



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

**Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1**

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante UFR Sciences pour la formation **Master Génie des procédés et des bio-procédés** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- **Elisabeth BADENS (EC)**

Membres :

- **Adil MOUAHID (EC)**
- **Yasmine MASMOUD (EC)**

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15 mai 2024



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

**Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1**

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante UFR Sciences pour la formation **Master Génie mécanique** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- **Noël LAHELLEC (EC)**

Membres :

- **Aurélien MAUREL (EC)**
- **Maxime CHINAUD (EC)**

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15 mai 2024



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante UFR Sciences pour la formation **Master Immunologie** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- **Franck GALLAND (EC)**

Membres :

- **Carole BERRUYER (EC)**
- **Philippe NAQUE (EC)**

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15 mai 2024



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante UFR Sciences pour la formation **Master Information et médiation scientifique et technique parcours Veille technologique et innovation** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- **Valérie LEVEILLE (EC)**

Membres :

- **Hervé ROSTAING (EC)**
- **Aude INAUDI (EC)**

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15 mai 2024


Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

**Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1**

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante UFR Sciences pour la formation **Master Informatique** est composée comme suit :

Président/ Présidente pour tous les parcours :

- **Rémy MORIN (EC)**

Parcours Fiabilité et sécurité informatique (FSI)

Membres :

- **Cécile CAPPONI (EC)**
- **Jean-Luc MASSAT (EC)**
- **Clara BERTOLISSI (EC)**
- **Alessia MILANI (EC)**

Parcours Géométrie et informatique graphique (GIG)

Membres :

- **Cécile CAPPONI (EC)**
- **Jean-Luc MASSAT (EC)**
- **Jean-Luc MARI (EC)**

Parcours Informatique et mathématiques discrètes (IMD)

Membres :

- **Cécile CAPPONI (EC)**
- **Jean-Luc MASSAT (EC)**
- **Kevin PERROT (EC)**

Parcours Ingénierie du développement logiciel (IDL)

Membres :

- **Cécile CAPPONI (EC)**
- **Jean-Luc MASSAT (EC)**
- **Nicolas HOAREAU (EC)**

Parcours Intelligence artificielle et apprentissage automatique (IAAA)

Membres :

- **Cécile CAPPONI (EC)**
- **Jean-Luc MASSAT (EC)**
- **Alexis NASR (EC)**
- **Thierry ARTIERES (EC)**

Parcours Science et ingénierie des données (SID)

Membres :

- **Cécile CAPPONI (EC)**
- **Jean-Luc MASSAT (EC)**
- **Djamal HABET (EC)**
- **Sana SELLAMI (EC)**

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15 mai 2024



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

**Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1**

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante UFR Sciences pour la formation **Master Instrumentation, mesure, métrologie** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- **Régis BISSON (EC)**

Membres :

- **Michel CARETTE (EC)**
- **Christelle CARETTE (EC)**

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15 mai 2024



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

**Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1**

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante UFR Sciences pour la formation **Master Intervention et développement social** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- **Yohi ZENNOU-AZOGUI (EC)**

Membres :

- **Jean-Marc AIMONETTI (EC)**
- **Brahim TIGUILET (EC)**

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15 mai 2024




Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

**Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1**

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante UFR Sciences pour la formation **Master Mathématiques appliquées, statistique parcours Computational and mathematical biology (CMB)** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- **Florence HUBERT (EC)**

Membres :

- **Laurence RODER (EC)**
- **Michael KOPP (EC)**

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15 mai 2024



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante UFR Sciences pour la formation **Master Mathématiques appliquées, statistique** est composée comme suit :

Président/ Présidente pour tous les parcours :

- **Pierre PUDLO (EC)**

Parcours Data sciences (DS)

Membres :

- **Laurence REBOUL (EC)**
- **Kai SCHNEIDER (EC)**
- **Samuel STOCKSIEKER (EC)**
- **Thomas WILLER (EC)**
- **Arthur MARMIN (EC)**

Parcours Ingénierie mathématique et sciences actuarielles (IMSA)

Membres :

- **Laurence REBOUL (EC)**
- **Kai SCHNEIDER (EC)**
- **Samuel STOCKSIEKER (EC)**
- **Thomas WILLER (EC)**
- **Denys POMMERET (EC)**

Parcours Mathématiques appliquées et sciences sociales (MASS POP) - Analyse des populations

Membres :

- **Laurence REBOUL (EC)**
- **Kai SCHNEIDER (EC)**
- **Samuel STOCKSIEKER (EC)**
- **Thomas WILLER (EC)**

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

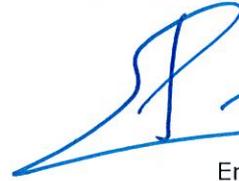
Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15 mai 2024



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante UFR Sciences pour la formation **Master Mathématiques et applications** est composée comme suit :

Formation en présentiel

Président/ Présidente :

- **Michel MEHREMBERGER (EC)**

Membres :

- **Laurent REGNIER (EC)**
- **Dimitri ARA (EC)**
- **Benjamin AUDOUX (EC)**
- **Thierry COULBOIS (EC)**
- **Christine VESPA (EC)**
- **Sylvie MONNIAUX (EC)**

Formation à distance

Président/ Présidente :

- **Loïc LE TREUST (EC)**

Membres :

- **Michel MEHREMBERGER (EC)**
- **Delphine MOUSSARD (EC)**

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15 mai 2024



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante UFR Sciences pour la formation **Master Mécanique** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- **Malek ABID (EC)**

Membres :

- **Sébastien PIPONNIAU (EC)**
- **Bruno DENET (EC)**

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15 mai 2024



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

**Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1**

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante UFR Sciences pour la formation **Master Microbiologie** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- **Laurent AUSSEL (EC)**

Membres :

- **Sophie BLEVES (EC)**
- **Dorothée MURAT (EC)**

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15 mai 2024



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

**Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1**

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante UFR Sciences pour la formation **Master Nanosciences et nanotechnologies** est composée comme suit :

Pour tous les parcours
Président/ Présidente :

- **Laurence MASSON (EC)**

Membres :

- **Florence VACANDIO (EC)**
- **Anne-Marie DARE (EC)**

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15 mai 2024



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante UFR Sciences pour la formation **Master Neurosciences** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- **Christian GESTREAU (EC)**

Membres :

- **Nicolas CATZ (EC)**
- **Jean-Philippe RANJEVA (EC)**
- **Agnes TREBUCHON (EC)**
- **Riad SEDDIK (EC)**

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15 mai 2024



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante UFR Sciences pour la formation **Master Physique fondamentale et applications** est composée comme suit :

Parcours Optics & photonics (Europhotonics)

Président/ Présidente :

- **Amelie LITMAN (EC)**

Membres :

- **Frank WAGNER (EC)**
- **Jean-Yves NATOLI (EC)**

Tronc commun parcours Physique et Préparation à l'agrégation de sciences physiques option Physique

Président/ Présidente :

- **Christophe ALMARCHA (EC)**

Membres :

- **Olivier AGULLO (EC)**
- **Heide COSTANTINI (EC)**

Parcours Physique enseignement à distance

Président/ Présidente :

- **Céline MARTIN (EC)**

Membres :

- **Xavier LEONCINI (EC)**
- **Caroline MOSSE (EC)**

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15 mai 2024



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

**Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1**

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante UFR Sciences pour la formation **Master Qualité, hygiène, sécurité** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- **Isabelle POULIQUEN (EC)**

Membres :

- **Magalie CLAEYS BRUNO (EC)**
- **Alain SANDOZ (EC)**

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15 mai 2024



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

**Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1**

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante UFR Sciences pour la formation **Master Réseaux et télécommunication** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- **Carole FAUQUET (EC)**

Membres :

- **Bertrand ESTELLON (EC)**
- **Didier TONNEAU (EC)**

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15 mai 2024



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

**Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1**

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante UFR Sciences pour la formation **Master Sciences cognitives** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- **Marieke LONGCAMP (EC)**

Membres :

- **Noël NGUYEN (EC)**
- **Bruno TORRESANI (EC)**

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15 mai 2024


Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante UFR Sciences pour la formation **Master Sciences et technologie de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement** est composée comme suit :

Parcours Biologie végétale et biotechnologies environnementales (BVBE)

Président/ Présidente :

- **Christophe LALOI (EC)**

Membres :

- **Stefano CAFFARRI (EC)**
- **Christophe ROBAGLIA (EC)**

Parcours Qualité et sécurité alimentaires (QSA)

Président/ Présidente :

- **Viviane ROBERT (EC)**

Membres :

- **Valérie DEYRIS (EC)**
- **El Hassan AJANDOUZ (EC)**

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15 mai 2024



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

**Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1**

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante UFR Sciences pour la formation **Master Traitement du signal et des images** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- **Julien MAROT (EC)**

Membres :

- **Emmanuel CHEVALLIER (EC)**
- **Motasem NAWAF (EC)**

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15 mai 2024




Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université